

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi vingt juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le treize juin deux mil vingt-quatre, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS, Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART – M. Christophe GAQUIERE, Conseillers municipaux délégués.

M. Bernard DECLERCK – Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – Mme Christiane MEURILLON – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Philippe BUISINE, Adjoint au Maire (pouvoir à M. Benoît BOUREL).

Mme Annick GOUSSEN, Conseillère Municipale (pouvoir à M. Eric FORESTIER).

Secrétaire de Séance : Mme Capucine MAYEUR.

N° 2024-23 - Objet : Accords de réciprocité scolaire avec les communes de Lompret, Lambersart, Pérenchies, Marquette-lez-Lille, Saint-André et Wambrechies.

Rapporteur : Mme Anne GOFFAUX.

Madame GOFFAUX rappelle à l'Assemblée qu'il existe des accords de réciprocité scolaire entre la Commune de Verlinghem et les villes de Lompret, Lambersart, Marquette-Lez-Lille, Pérenchies, Saint-André, Wambrechies et en rappelle les taux :

Communes	Secteur public	Secteur privé
Lompret Lambersart Marquette-Lez-Lille Pérenchies Saint-André Wambrechies	420,00 €/élève/an	420,00 €/élève/an

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire ces accords dans les conditions suivantes :

Communes	Secteur public	Secteur privé
Lompret Marquette-Lez-Lille Pérenchies Saint-André Wambrechies	420,00 €/élève/an	420,00 €/élève/an
Lambersart	420,00 €/élève/an (pour les élèves déjà scolarisés à la date de la présente délibération dans les écoles primaires de Lambersart et Verlinghem et jusqu'à la fin de leur scolarité en école primaire)	420,00 €/élève/an (pour les élèves déjà scolarisés à la date de la présente délibération dans les écoles primaires de Lambersart et Verlinghem et jusqu'à la fin de leur scolarité en école primaire)

Sur proposition de la Commission de Finances et de la Commission Enfance, jeunesse et lien intergénérationnel,

Vu l'article L212-8 du Code de l'Éducation,

Où l'exposé,
Après en avoir délibéré,
L'Assemblée, à l'unanimité,

Approuve la reconduction des accords de réciprocité scolaire dans les conditions suivantes :

Communes	Secteur public	Secteur privé
Lompret Marquette-Lez-Lille Pérenchies Saint-André Wambrechies	420,00 €/élève/an	420,00 €/élève/an
Lambersart	420,00 €/élève/an (pour les élèves déjà scolarisés à la date de la présente délibération dans les écoles primaires de Lambersart et Verlinghem et jusqu'à la fin de leur scolarité en école primaire)	420,00 €/élève/an (pour les élèves déjà scolarisés à la date de la présente délibération dans les écoles primaires de Lambersart et Verlinghem et jusqu'à la fin de leur scolarité en école primaire)

La secrétaire de séance,
Capucine MAYEUR.



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Thierry BONTE.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le 27.06.2024
et de la publication le 28.06.2024. Thierry BONTE, Maire.



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024_23
Objet :	Accords de réciprocité scolaire avec les villes de Lompret, Lambersart, Pérenchies, Marquette-lez-Lille, Saint-André, Wambrechies
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-06-20 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.6 - Contributions budgétaires
Identifiant unique :	059-215906116-20240620-2024_23-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215906116-20240620-2024_23-DE-1-1_0.xml	text/xml	945 o
Document principal (Délibération) Nom original : del_2024_23.pdf Nom métier : 99_DE-059-215906116-20240620-2024_23-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	124.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 juin 2024 à 15h40min32s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 juin 2024 à 15h40min34s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 juin 2024 à 15h40min48s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 juin 2024 à 15h40min53s	Reçu par le MI le 2024-06-27